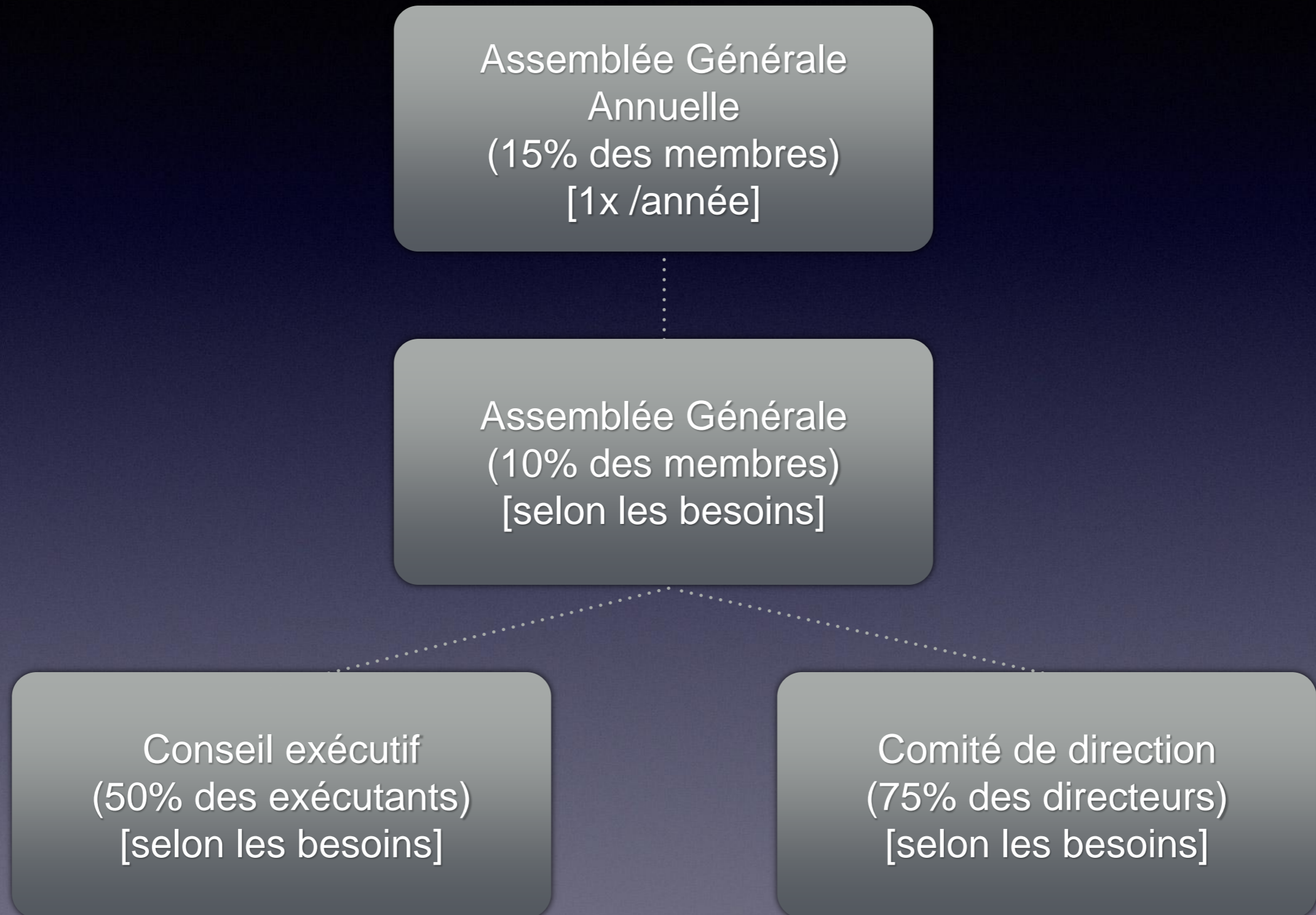


Organigramme des instances décisionnelles



Les règlements

| Règlement interne | Règlement sur les compétitions |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">-Révisé par le CE-Adopté par l'AG-Révision annuelle-Responsable du règlement : Président et resp. Affaires internes | <ul style="list-style-type: none">-Révisé par CD-Adopté par CD si plus que 2/3 en accord, sinon AG-Révision selon les besoins-Responsable du règlement : Président et directeur des compétitions |

CD : Comité de direction

CE: Conseil exécutif

AG : Assemblée Générale